

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL DE L'AFP DE LA GITTAZ

Délibération n°2024-01 **Séance du 23 janvier 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois janvier, le conseil syndical, sur convocation de sa Présidente, Mme Nathalie DUJEAN, adressée le 15 janvier 2024, s'est réuni à la mairie de LES BELLEVILLE.

Titulaires présents : Bernard SOUCHAL, Carmen JAY, Claudine ABROND, Fernande AMBIEHL, Laurent DUNAND, Nathalie DUJEAN

Suppléants présents : Pierre DUJEAN et Sébastien JAY

Absents excusés : Morgane MARTIN et Nicole JAY.

Secrétaire de séance : Nathalie DUJEAN

<i>Nombre de membres en exercice</i>	<i>Nombres de présents ou représentés</i>	<i>Quorum</i>
7	6	4

Le quorum étant atteint, la séance a été ouverte à 17h37.

Objet : Budget prévisionnel 2024

Mme La Présidente rappelle que le Conseil syndical doit voter le budget primitif 2024 de l'AFP de la Gittaz avant le 31 janvier 2024 et le transmettre aux services de l'Etat avant le 15 février 2024. Elle rappelle également que le projet de budget prévisionnel a été affiché au siège de l'association le 20 décembre 2023 ainsi que sur le site internet de la commune de LES BELLEVILLE. Il a, par ailleurs, été transmis aux membres du Conseil syndical le jour suivant.

Mme la présidente propose le budget primitif 2024 qui s'équilibre en dépenses en et recettes comme suit :

DEPENSES	
FONCTIONNEMENT	
Libellé	Montant TTC
Frais de fournitures et petits équipements	1 200 €
Création de logo	500 €
Frais de déplacement des membres du CS	1 000 €
Cotisations	110 €
Assurance	190 €
Sous-total	3 000 €
INVESTISSEMENT	
Libellé	Montant TTC
Assistance technique à la réalisation des contrats de location	4 000 €
Création et pose de panneaux (présentation AFP, règlement, affichage)	2 500 €
Sous-total	6 500 €
Total	9 500 €

RECETTES	
Libellé	Montant TTC
Aide au démarrage des AFP autorisées	4 500 €
Subvention de la commune de LES BELLEVILLE	5 000 €
Total	9 500 €

Le Conseil syndical décide à l'unanimité :

- o De valider le budget prévisionnel 2024 tel que présenté ;
- o D'autoriser Mme la Présidente à signer tout acte, tout document, à engager toute opération budgétaire, à prendre toute décision et à effectuer toute démarche relative à la mise en œuvre de la présente délibération.

Nombre de votants	6	Pour l'adoption	6
Suffrages exprimés	6	Contre l'adoption	0
Abstentions ou refus de vote	0		

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour extrait conforme,

La Présidente,

Nathalie DUJEAN



La Vice-Présidente,

Claudine ABROND



Acte rendu exécutoire

Compte tenu de publication le 01/02/2024

Et de la réception au contrôle de légalité le 01/02/2024